

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DE L'U.S. ORLÉANS LOIRET JUDO-JUJITSU**  
**Vendredi 22 Mars 2019 à 19 H 00**  
**AU DOJO JC ROUSSEAU**

Nous vous rappelons que pour être électeur et avoir une voix délibérative il faut avoir 16 ans au moins, être à jour de ses cotisations et être adhérent depuis 6 mois au moins.

Les adhérents de moins de 16 ans, peuvent être représentés par un tuteur légal qui peut, en son nom, être électeur et disposer d'une voix délibérative.

Le règlement intérieur et les statuts du club sont disponibles au siège du club, rue Fernand Pelloutier, et sur le site internet du club : [www.usoljj.com](http://www.usoljj.com)

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 31/05/2018
- 2- Rapport moral de la Présidente
- 3- Rapports d'activités :
  - Pédagogique : les cours, les stages, la compétition judo, le judo handisport, le judo adapté, le jujitsu, le taïso.
  - Le haut-niveau
  - La communication
  - La vie associative
- 4- Approbation des rapports d'activités et du rapport moral
- 5- Rapport financier
- 6- Rapport du Commissaire aux comptes
- 7- Approbation du rapport financier
- 8- Affectation du résultat de l'exercice 2018
- 9- Montant des Cotisations pour 2019/2020
- 10- Présentation et vote du budget prévisionnel pour 2019
- 11- Remise du Trophée du Mérite
- 12- Verre de l'amitié